

JH/CD

OBJET

**Université Pour Tous –
Recours à des
vacataires**

N° D_66_2024 (Direction des Ressources Humaines)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

~~~~~

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° D\_77\_2023 du 3 juillet 2023 relative à la création d'une Université pour Tous ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° D\_78\_2023 du 3 juillet 2023 relative au recours à des vacataires dans le cadre de l'Université Pour Tous ;

**Vu** l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 10 juin 2024 ;

**Considérant** que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte ;

**Considérant** qu'il convient, pour assurer les cours dans le cadre de l'Université pour Tous, de faire appel à des intervenants rémunérés à la vacation ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

**Article 1** : d'approuver le renouvellement de 9 vacataires du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 juin 2025 pour effectuer les missions suivantes dans le cadre de l'Université pour Tous et durant la période scolaire :

.../...

- 1 vacataire intervenant en Arabe
- 2 vacataires intervenant en Anglais
- 1 vacataire intervenant en Chinois
- 1 vacataire intervenant en Espagnol
- 1 vacataire intervenant en Langue des signes
- 1 vacataire intervenant en Tamoul
- 1 vacataire intervenant en Histoire
- 1 vacataire intervenant en Histoire de l'art

**Article 2 :** d'approuver le recrutement de 3 vacataires du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 juin 2025 pour effectuer les missions suivantes dans le cadre de l'Université Pour Tous :

- 1 vacataire intervenant en Approfondissement linguistique-français
- 1 vacataire intervenant en Littérature française et étrangère
- 1 vacataire intervenant en Italien

**Article 3 :** de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 27.00 € et après service fait.

**Article 4 :** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHERON